

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité - Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

**SOCIETE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL
(SONADER)**

**AVIS NATIONAL DE SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 001/CPMP/SONADER/MASA/2025**

(CPMP-SONADER)

La Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER) compte financer sur ses ressources propres, au titre de l'exercice 2025, le recrutement, sur la base de la qualification du consultant, d'un bureau de consultant pour la réalisation du suivi et contrôle des travaux d'aménagement d'un périmètre irrigué de 220ha au Nord immédiat de Mpourié.

Les prestations seront confiées après sélection à un bureau spécialisé. Les services de consultants/prestation à réaliser (« Services ») comprennent : le contrôle des travaux de génie civil et de terrassement ainsi que la fourniture et les travaux d'équipements électriques et électromécaniques exécutés par l'entreprise. Le contrôle des travaux comprend entre autres : le contrôle des activités menées par l'entreprise pour le bon démarrage et l'exécution des travaux sur le chantier ; l'examen et l'approbation des plans d'exécution, des dessins et notes de calcul ; la vérification contradictoire et l'approbation de l'implantation des travaux ; la vérification et l'approbation des origines, de la provenance et de la conformité, des matériaux de construction ; la vérification des décomptes provisoires et définitifs des travaux établis par l'entreprise ; les propositions de préparation des réceptions provisoires et définitives au Maître de l'Ouvrage sur demande de l'entrepreneur ; examen et approbation des plans de gestion environnementale et sociale ainsi que des mesures d'Hygiène de Sécurité et santé des chantiers; suivi et contrôle de la mise en œuvre et vérification de la conformité des plans de gestion environnementale et sociale et des mesures d'Hygiène de Sécurité et de santé des chantiers, la production des rapports d'avancement périodiques, spécifiques et finaux des travaux.

La SONADER, agissant en qualité de Maître d'Ouvrage, invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente **au cours des dix (10) dernières années** pour l'exécution des Services. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- **Les références générales** : elles concernent toutes les références fournies et relatives à des prestations de contrôle de travaux de terrassement, de génie civil et d'équipements. Le candidat sera apprécié suivant l'importance et la qualité des références fournies **(30 points)**.
- **Les références spécifiques pertinentes** sont toutes celles fournies et attestées relatives à des prestations de contrôle de travaux d'aménagements et d'équipements hydroagricoles ou de nature, d'envergure et de complexité travaux similaires (*pour un périmètre irrigué d'au moins de 200ha*) entre autres on peut noter les travaux de : (i) terrassements de canaux, drains, pistes, digues et aménagements parcellaires ; (ii) de génie civil d'ouvrages sur canaux, drains, pistes et digues et de station de pompage d'irrigation et/ou de drainage et ; (iii) d'installation d'équipements



hydromécaniques, électriques et électromécaniques sur ouvrages ou de station de pompage d'irrigation et/ou de drainage (70 points).

Les expériences prises en compte sont celles attestées et réalisées au cours des dix dernières années. Les preuves de réalisation des prestations doivent être accompagnées par la page de garde et la page de signature du contrat.

Un consultant (Firme) sera sélectionné suivant la méthode basée sur la qualification du consultant.

Le candidat sera apprécié suivant l'importance et la qualité des références présentées. Seules, seront pris en compte, les références attestées d'exécution de contrats analogues, d'expériences dans des conditions semblables de disponibilité du personnel compétent pour assurer les prestations requises (lister de façon succincte le profil du personnel nécessaire à la mission ; les CV ne sont pas requis à cette étape).

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives sur la base d'un accord de groupement solidaire ou de sous-traitant.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : **Société Nationale pour le Développement Rural (SONADER)**, sise sur la Route Nationale 1, LOT Z I 7BIS, B.P. 321, Arafat - Nouakchott, Tél : 00 (222) 525 21 61.

- du Lundi au Jeudi : de 8 h à 14 h GMT et de 15 h à 16 h GMT
- le Vendredi : de 8h à 12 h GMT.

Les manifestations d'intérêt écrites en français doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le : **03/03/2025 à 12h TU** à l'adresse suivante : **A Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics de la SONADER** au siège de la SONADER sise sur la Route Nationale 1, , LOT Z I 7BIS, B.P. 321, Arafat - Nouakchott, Tél : 00 (222) 525 21 61.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 12h GMT dans la salle de réunion de la Commission à l'adresse précitée.

Nouakchott, le 17/02/2025



Le Directeur Général de la SONADER

Hamada DIDI Sid'Ahmed

